Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902555-20251201-472025-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 13
Présents : 11
Procuration : 00
Votant : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 24 novembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire.

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU, Adjoints
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gérard ROUDAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Yves CAPPELLESSO, Mr Philippe MOTAIS, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mr Gaétan THEPAUT, Mr Gildas LE BRAS

Secrétaire : Mr Philippe MOTAIS

Objet **: Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté Lesneven Côte des Légendes**

La Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) s'est engagée, en juin 2024, dans l'élaboration d'un Plan de Mobilités Simplifié (PdMS). Ce document a été arrêté par la délibération n° CC/80/2025 en conseil communautaire le 24 septembre 2025.

Conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports, le document doit être soumis pour avis aux partenaires suivants : conseils municipaux du ressort territorial, conseil départemental, conseil régional, à l'état, et aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes

Le Conseil Municipal est donc invité à donner son avis sur ce Plan de Mobilités Simplifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE